

Les échos de la Chapelle-Hugon

Juin 2020

N° 26



Le mot du maire

2020 Dans les mémoires restera une période stressante, anxiogène, quelque soit la qualification attribuée à cette pandémie elle aura été et va encore être comme une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, peut-être des plus fragiles mais pas seulement. Le souci de préservation pour soi, pour nos proches, pour autrui doit demeurer notre principale préoccupation. Chacune de nos vies dépend de l'autre et inversement. Cette propagation du Covid 19 aura à juste titre éclipsé les élections municipales. Certes à la Chapelle-Hugon il y avait une seule liste, ceci plus le coronavirus, expliquent une affluence moindre des électeurs (trices) pour confier la commune à une nouvelle équipe composée de quatre anciens membres dont le maire sortant et sept nouveaux ; les dames étant majoritaires, six ; parité respectée même sans obligation.

Au cours du mandat précédent les projets annoncés ont été réalisés à mi-parcours ; en outre nous avons acquis un nouveau tracteur et préparé l'avenir avec l'achat des parcelles mitoyennes au cimetière dans l'objectif de l'aménagement de la place de la mairie et du carrefour où l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques est déjà fait, ce qui n'était pas prévu à l'origine . Pour la nouvelle mandature, le futur est tracé : continuer et achever les travaux place de la mairie, revoir le toit de la sacristie de l'église, construire le garage à tracteurs sur le terrain rue des acacias pour libérer la cour de l'école. Des achats de matériels sont également en prévision.

Maintenant un mot concernant INTERNET ; je vous rappelle que nous attendons la fibre optique, les travaux ont déjà commencé (ils risquent de prendre du retard à cause du Covid 19 qui a provoqué l'arrêt des chantiers)

La commercialisation devrait intervenir deuxième semestre 2021. Notre communauté de communes a signé une convention avec le Conseil Départemental.

C'est 6 millions d'euros de travaux pour les douze communes de notre CDC, soit 80% pour le Département et 20% soit (1,2 M€) pour la CDC ; c'est une couverture du réseau de 98% de la CDC, et 99% pour La Chapelle-Hugon.

Vu l'investissement, vous comprendrez que ce n'est pas une commune seule ou un maire seul (et son conseil municipal) qui peut obtenir gain de cause auprès des fournisseurs non préoccupés par le milieu rural. C'est un combat solidaire d'élus (es) des communes, des CDC, du Département, une lutte engagée depuis deux à trois ans.

Toutes ces informations ont déjà circulé, bien sûr c'est long mais nous allons y arriver, il faut de la patience. Encore faut-il lire les comptes rendus du conseil municipal, ceux du conseil communautaire affichés en mairie, lire les bulletins de ces deux structures.

Par ces explications renouvelées peut-être quelques esprits circoncis (2 cas exprimés) auront perçu ne serait-ce qu'un brin de lueur.

Le cas de La Chapelle-Hugon n'est pas unique sur les douze communes de la CDC (7 sont concernées au moins) et sur le territoire national, c'est une grande majorité qui est en zone blanche, il est notoirement reconnu que le milieu rural n'est pas **favorisé**, alors pourquoi nous ?



Le lavoir

Le samedi 4 et le dimanche 5, l'association HOC (référence à la pointe du Hoc autre haut lieu du débarquement des forces alliées en Normandie le 6 juin 1944) présentait et exposait à la



salle des fêtes ainsi qu'au dehors. Les membres du HOC avaient revêtu les uniformes des belligérants, les résistants étaient également représentés. Sur le terrain nous pouvions remarquer différents véhicules dont plusieurs jeeps, un camion militaire allemand et les fameuses tractions "FFI," autre engin de curiosité : la reproduction de l'avion Blériot XI, des tentes US pour la cantine et les soins infirmiers, étaient également installées. Dans la salle **Jules BORNET** on pouvait voir toute une panoplie d'objets et d'armes dont étaient équipées les armées alliées et ennemies ; moult documents tels des laissez-passer, tickets de rationnement, etc... témoignaient de la précarité de la population alors occupée et toute une kyrielle de photos remémorait divers sites avant et pendant le conflit et rappelait le désarroi sous le joug puis la liesse à la libération.



Pour une première à La Chapelle-Hugon, ce fut une réussite malgré un temps mitigé, si la pluie du samedi ne permit pas la venue de nombreux visiteurs, le ciel plus clément du dimanche amena un regain d'intérêt et une fréquentation très honorable.

Le mercredi 8 mai, jour de commémoration de l'armistice de 1945, sous la pluie une petite délégation de l'association HOC a défilé avec une vingtaine de Capello-Hugonais (es) de la place de la mairie au monument aux morts. Il faut rendre honneur aux téméraires qui ont bravé les intempéries pour accomplir le devoir de mémoire, toutes les générations étaient représentées. Remerciements à toutes et à tous, et en particulier aux deux délégués de l'association des anciens combattants, à Madame **BRIER** secrétaire de la même association qui a pris en charge la gerbe florale, à **Vincent DECLUNDER** conseiller municipal qui a rempli le devoir de porte drapeau, à **Antoine BURLIN** qui a brillamment lu le message des anciens combattants. Après une marseillaise interprétée par tous les participants, jeunes et moins jeunes, ont pris la direction de la salle des fêtes pour un vin d'honneur bien mérité.



Mai 2019



Le samedi 25 : évènement extra-muros, c'est l'élection de la reine du comice agricole du canton de La Guerche sur L'aubois. La Chapelle-Hugon est à l'honneur, notre miss Lou Hadad-Nash, est élue reine du comice 2019 et trônera sur le char principal. Mathilde Courtilat et Sarah Frébault ne seront pas oubliées, elles participeront au défilé du 1er septembre dans une petite voiture à cheval.

Juin 2019

Même si l'heure de la sortie n'a pas encore sonné ce mois fleur bon les vacances pour les enfants scolarisés, ainsi : Le jeudi 20 plusieurs écoles du secteur étaient regroupées sur les terrains de sport voisins de la salle des fêtes à La Chapelle-Hugon : activités sportives le matin, pique-nique le midi, "écoles qui chantent" en début d'après-midi. Le beau temps était de la partie malgré quelques craintes préalables ; un regroupement que nous sommes ravis d'accueillir chaque année, pour la quatrième fois.

Le mardi 25 : jour de la fête de l'école. Les portes des classes étaient ouvertes aux parents à 16h 30, leur permettant d'admirer les travaux de leurs chérubins, le clou de l'expo étant "la maison de l'escargot" théâtre de nombreuses naissances de ces gastéropodes. Dans la cour les enfants ont pu s'adonner à différents jeux dont la fameuse PIÑATA et la non moins appréciée tombola.

Juillet 2019

Le samedi 20, soirée champêtre. Bien qu'au cœur d'une période de sécheresse le ciel est maussade mais comme aurait dit "Abraracoursix" le ciel ne nous tombe pas sur la tête et c'est pas demain la veille mais par Toutatix "qu'il fait chaud". Notre petite fiesta se déroule donc dans de bonnes conditions ne manquent que les sangliers rôtis bien sûr. Pour compenser nous avons fait appel à "resto mobil" qui nous a fourni une paëlla de qualité dont ont pu profiter 120 convives. L'approvisionnement des boissons était assuré par l'As des Astres qui reverse le bénéfice à une association caritative. Par ailleurs l'As des Astres avait également en charge

l'animation musicale. Le clou de la soirée reste bien évidemment le feu d'artifice, qui d'année en année attire davantage de spectateurs toujours plus enthousiastes, les fusées étaient fournies et tirées par Mr **Jean Rabier**, artificier, vigilant à nous gratifier tous les ans d'un spectacle pyrotechnique plus intense. Si le feu d'artifice, l'apéritif et le café étaient offerts par la municipalité, il convient de remercier toutes les conseillères et tous les conseillers ainsi que tous les bénévoles qui d'une façon ou d'une autre ont contribué à la réalisation et à la réussite (il faut le dire) de cette manifestation patronale qui a entraîné les danseurs les plus vaillants jusqu'à deux heures du matin.

Août 2019

Comme chaque année, c'est la période creuse, le personnel communal est en congé.

Il faut tout de même assurer le suivi du courrier, le maire s'en charge et doit à plusieurs reprises s'occuper de l'affichage concernant principalement la sécheresse et la restriction d'eau.

Il n'y a pas de vacances pour tous, les élus (es) présents et disponibles ainsi que quelques bénévoles préparent le comice agricole de La Guerche, son point d'orgue sera le défilé qui aura lieu le 1er septembre précédé le 31 août de la tenue du stand de La Chapelle-Hugon dont les sujets abordés traitent de la présentation de la commune et de son histoire : des forges de Trézy, de la ligne de démarcation, des pistes cyclables sans oublier le canal de Berry à vélo.

Sept 2019



Dimanche 1er : La Chapelle-Hugon participe au défilé du comice agricole de l'ancien canton de La Guerche. Notre commune est à l'honneur, la Reine du comice qui siègera sur le char des miss est notre représentante **LOU**, quelle fierté pour notre collectivité. Pour ce corso nos dauphines **SARAH** et **MATHILDE** n'ont pas été oubliées, elles



aussi méritaient d'afficher leur sourire et de démontrer qu'en milieu rural les filles sont aussi belles qu'ailleurs ; une calèche fleurie et un cheval pourvu de belles tresses ont véhiculé nos jeunes beautés le temps du carnaval.

Autre attraction proposée par la commune une réminiscence du "Gendarme de St Tropez" avec une Deudeuche occupée par deux religieuses et un gendarme, d'autres personnages déguisés batifolaient autour de la voiture à quatre pattes et de la 2 chevaux à quatre roues.

Bien qu'il y ait eu quelques arrêts un peu trop longs ce fut un défilé très réussi, suivi par une foule importante comme prévu ; c'est un événement qui draine toujours du monde dans un rayon conséquent. Dommage que le ciel nous ait gratifié d'une petite averse c'était juste un petit rafraîchissement.

Oct 2019



Le mardi 22 marque le début des travaux concernant l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à la croix blindée (place de la mairie) au carrefour des départementales 920 et 100 c'est une première étape qui devrait durer six semaines. Elle consiste en des terrassements pour passer les fourreaux qui recevront les différents câbles, seront également

enterrés les blocs de béton qui serviront à fixer les candélabres supports des nouvelles lanternes. Le but de cette opération est de faire disparaître toutes les lignes aériennes dans l'optique de l'aménagement de la commune au niveau de la D 920 qui est notre lieu le plus visible. A suivre...



Nov 2019



Lundi 11, jour de devoir de mémoire hommage aux poilus de 1914-1918. Si cette cérémonie a connu une participation honorable, on peut regretter que seul un élève de notre école s'est présenté pour chanter la marseillaise ; voilà un sacré trou de mémoire, heureusement quelques collégiens et un lycéen l'ont accompagné, l'assemblée les a également soutenus. Pour cette célébration, nos remerciements s'adressent à : nos jeunes chanteurs de l'hymne national, à l'enseignante **Karine Escot** qui a fait office de chef d'orchestre, à **Madame Brier** qui a fourni la gerbe florale au titre des anciens combattants, à **Paulin Moinard** qui a porté et participé au dépôt de gerbe, à **Sarah Frébault**, lectrice du message de l'association des anciens combattants, à **Vincent Declunder**, conseiller municipal porteur du drapeau, aux trois anciens combattants présents et à toutes celles et ceux qui par leur présence ont rendu honneur à nos poilus.

Déc 2019

Samedi 14, goûter des aînés (ées). Elles et ils ont reçu une invitation pour 15 heures à la salle des fêtes **Jules Bornet**. Après-midi de convivialité au cours duquel leur était offert de déguster des bûchettes pâtisseries de qualité, arrosées de vin pétillant, bulles de circonstance en cette période de festivités de fin d'année ; sur les tables étaient éparpillées papillotes et clémentines.



Après le café ou le thé, ce fut l'heure de se dire au revoir et de se souhaiter de bonnes fêtes mais également pour nos anciens (iennes) de recevoir leurs colis gourmands (solo pour une personne, duo pour les couples) bref ce fut un début de soirée apparemment apprécié par toutes et tous, pour lequel il faut remercier celles et ceux qui se sont impliqués pour que ces quelques heures soient réussies : **Jocelyne CIOT, Nicole MARTIN, Michèle ROUCHWARGER, Vincent DECLUNDER**, ainsi que **Magali DOUSSOT et Gilles BOYER**.



Le service est compris

Jeudi 19, 17h 30 toujours salle des fêtes : ARBRE de Noël des enfants. Après l'accueil de l'assistance par les enseignantes, les élèves de notre école proposent les scénettes qui ravissent toujours autant les parents. Ensuite, comme traditionnellement le maire procède à la remise d'une récompense (suivant le leg **Jamet**) à un élève méritant de chaque classe, cette année l'attribution revient à deux filles : **Ambre Meslet** (8 ans) et **Nina Bourdier** (6ans) désignées par leur maîtresse respective. A savoir que le mérite est jugé sur plusieurs critères ne concernant pas que les bons résultats. Suit un goûter confectionné par les parents d'élèves. Après ce bref entracte place à une tombola, puis le clou de la soirée : la visite du Père Noël avec sa hotte bien évidemment chargée de cadeaux et distribuant au passage quelques friandises. Encore une soirée réussie pour laquelle nos félicitations vont à nos artistes en herbe et nos remerciements aux enseignantes **Elodie PAYET** et **Karine ESCOT** ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à l'organisation de cet arbre de Noël des enfants.



Janv 2020

Le premier mois de 2020 pourrait être qualifié de calme, si ce n'est la présence des entreprises chargées des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et la pose de nouveaux candélabres de l'éclairage public dont l'alimentation devrait intervenir le mois prochain. Nous signalerons également le nouvel abri bus rue Serge Duchailoux réalisé par l'employé communal **Mickaël BOURG** (du bon travail).



Février 2020

Ça marche! Même si les travaux ne sont pas terminés, le nouvel éclairage public fonctionne, les anciens réverbères sont enlevés ; reste la ligne moyenne tension qui disparaîtra en juillet, son enfouissement nécessite la pose d'un nouveau poteau dans le champ en face de la rue du cimetière, mais le terrain est trop humide pour une intervention actuellement, donc patience!

L'agent technique communal remplace les parapets du pont rue de Trézy, si ce n'est pas très esthétique cela a le mérite de sécuriser le lieu. Cependant il est regrettable qu'à peine trois jours après le début des travaux, les premiers rails de sécurité ont déjà subi de légères dégradations. Nous envisageons donc de poser des panneaux d'interdiction de passer pour les engins de plus de trois mètres de large tout en sachant malheureusement que cette initiative ne servira à rien tout comme à l'heure actuelle le passage interdit aux véhicules de plus de huit tonnes. Faudra-il en arriver à installer une caméra pour identifier les contrevenants.



Le vendredi 28 à 19 heures : dernier conseil municipal de la mandature **2014-2020**. La séance a pour objet principal le compte administratif de l'exercice 2019.

| <i>BILAN</i> | Dépenses | Recettes |
|---|----------------------|----------------------|
| Section fonctionnement : | 251 719, 22 € | 299 717, 32 € |
| Section investissement : | 26 794,74 € | 32 765, 40 € |
| Résultat cumulé avec les exercices précédents + | | 283 059, 24 € |

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Il reviendra au prochain conseil municipal issu des élections du 15 mars de dresser le budget primitif de l'exercice 2020. La nouvelle équipe pourra se lancer dans les travaux envisagés sans appréhension

Mars 2020

Mois d'élections municipales, la nouvelle équipe présentée par le maire sortant a reçu l'aval des votants avec la majorité requise et cela largement ; il est vrai qu'il n'y avait pas de liste d'opposition, la vérité est qu'il fallait une certaine volonté pour être candidat dans la circonstance du présent. Pour citer **Pierre Corneille** "à vaincre sans péril on triomphe sans gloire" mais à qui la faute... bref le nouveau conseil municipal comprendra six femmes.

Emilie BRELOT, Véronique BURLIN, Michelle DREAN, Nicole MARTIN, Michèle ROUCHWARGER, Cindy SEMENCE ; et cinq hommes : **Alain COURZADET, Jean-Yves GIOT, Guy GRAILLOT, Jean MAZUR, Eddy SANTINI**.

Malheureusement les événements sanitaires "covid 19" n'ont pas permis à la nouvelle équipe d'entrer en fonction pour cause de confinement.

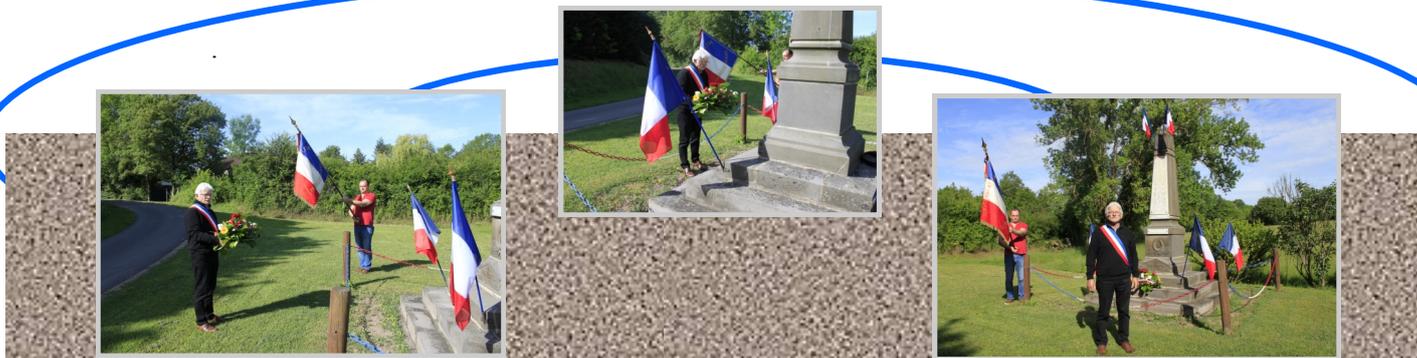
Avril 2020

Mois de confinement, coronavirus oblige. La mairie est fermée au public et l'activité se résume à traiter les affaires courantes.

Le jeudi 30, le maire ainsi que ceux des communes de la CDC qui ont des écoles étaient reçus à la Sous-préfecture de St Amand-Montrond pour une réouverture des établissements scolaires et prendre connaissance du protocole sanitaire exigé par l'éducation nationale ; si l'obligation n'a pas été formulée c'est tout comme, quant à la responsabilité de la mise en place et de l'application du protocole c'est pour qui ? bien évidemment pour les maires ! Et les décideurs dans tout cela... "responsable mais pas coupable" (ça ne vous rappelle pas quelque événement ?)

Mai 2020

Conséquence de la pandémie, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée avec la stricte présence du maire, du porte drapeau, **Vincent DECLUNDER** et de l'adjoint **Jean MAZUR** comme photographe, avec le dépôt de gerbe par l'édile et la minute de silence des trois présents. Même s'il était regrettable qu'il en soit ainsi la raison l'imposait.



Les 14, 15 et 16 du mois, la commune a procédé à la distribution gratuite de masques pour chaque habitant à partir de onze ans. Quelques esprits obtus ont prétendu que certains n'étaient pas conformes, or la mairie a pu informer par les réseaux sociaux et par un document que le propos émis n'était pas fondé.

Si sur le plan national les écoles ouvriront le 18 mai, le maire a obtenu le report au 2 juin le temps d'organiser sans précipitation cette rentrée ; à ce sujet une réunion est prévue le lundi 25 mai avec les enseignantes, les deux déléguées des parents d'élèves et **Cléa GRAILLOT** qui est volontaire pour suivre et faire appliquer aux sept enfants présents à l'école les gestes et barrières de distanciations physiques. A savoir que parmi les sept élèves concernés quatre sont les progénitures de parents mobilisés par la nécessité sanitaire et seulement trois par la volonté des familles.

Pont de l'Ascension agité, des dégradations à signaler à la salle des fêtes une fenêtre à double vitrage brisée au niveau de la cuisine, bris histoire de casser apparemment pas d'intention d'intrusion, le robinet extérieur brisé ainsi qu'une protection de prise électrique sur le terrain de basket.

Autre lieu de vandalisme la cantine scolaire, là aussi les vitres d'une fenêtre ont volé en éclats, des cailloux ont été retrouvés dans le réfectoire. Tout cela a fait l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Enfin nous arrivons à l'annonce du déconfinement dû à la pandémie, les communes peuvent procéder à l'établissement du tableau du nouveau conseil municipal suite aux élections du 15 mars.

En ce mercredi 27 à 20h les nouvelles élues et nouveaux élus se sont réunis pour une première séance afin d'élire le maire et les adjoints. Résultats de ces élections à bulletin secret :

Maire : **GIOT Jean-Yves** maire sortant

1er adjoint : **COURZADET Alain**

2ème adjoint : **ROUCHWARGER Michèle**

3ème adjoint : **MAZUR Jean**



Tous élus à l'unanimité. Les membres du conseil municipal se voulant une équipe.

Rappel des autres conseillers (ères)

Mesdames : **BRELOT Emilie**, **BURLIN Véronique**, **DREAN Michelle**, **MARTIN Nicole**, **SEMENCE Cyndy**. Messieurs **GRAILLOT Guy**, **SANTINI Eddy**.

Juin 2020

Le samedi 6, les affaires reprennent. Après les élections du maire et des adjoints et les désignations de délégations, place aux chiffres. Le compte administratif de l'exercice 2019 a été approuvé le 28 février par l'ancien conseil, normal puisque c'est le bilan de ladite équipe. Cette fois il s'agit de voter le budget primitif pour 2020, il revient donc aux nouveaux conseillers (ères) de l'approuver, ils seront en charge de son exécution. Présenté par le maire, le budget est réparti comme suit.

- La section **fonctionnement** s'équilibre en dépenses et recettes à **547 337 €**, sur cette somme **217 898 €** seront virés à la section investissement recettes.

- La section **investissement** s'équilibre en dépenses et recettes à **338 456 €** ; ce "capital " va nous permettre d'assurer les travaux au programme à savoir :

- Le règlement de notre participation à l'enfouissement des réseaux électriques
- Le programme Ad'ap : accessibilité des bâtiments recevant du public : mairie, école, cantine. C'est une **obligation**.
- L'aménagement de la place de la mairie.
- La délocalisation et construction du garage du matériel roulant (à côté du cimetière)
- Si possible la réfection du toit de la sacristie de l'église.
- A prévoir, l'achat d'une épareuse.

FISCALITE : Pour l'exercice 2020, le nouveau conseil municipal a estimé inopportun en raison de la crise sanitaire d'augmenter le taux des taxes locales qui se décomposent ainsi.

- Taxe foncière bâti : 15,89 %

- Taxe foncière non bâti : 44,78 %

Quand à la taxe d'habitation, elle n'est plus du ressort de la commune, l'Etat compensant.

En bref, les conseillers (ères) considérant que les conséquences de la pandémie ne seront pas sans impact sur les différentes couches sociales n'ont pas voté d'augmentation cette année

ENCORE, cela mérite d'être précisé.

La Chapelle Hugon

Un village a (re) découvrir



Le centre ville

Petite commune située à 55 km de Bourges, 27 km de Nevers, La Chapelle-Hugon serait une très ancienne commune; en 1083 une chartre royale mentionne Capella Hugonis d'où l'appellation actuelle des habitants du nom de Capélo-Hugonais(es). Une voie du village est d'ailleurs dénommée : rue du Moine Hugon.

Le Canal de Berry dès 1841, puis le tacot de 1850 à 1950 traverseront la commune sans que celle-ci puisse vraiment tirer quelque avantage de l'essor industriel local puisqu'en 1863, La Chapelle-Hugon est amputée de 600 ha, la privant ainsi d'atouts économiques dont principalement la briqueterie. La Chapelle-Hugon est victime de la création de la commune de Grossouvre.

C'est pourtant sur ce territoire communal qu'en 1817, l'ingénieur Dufaut et son équipe ont mis au point les premiers fers laminés en France. Les forges de Trézy, qui fonctionnaient dès le Moyen âge, furent les lieux de cette nouvelle activité en bordure de la rivière Aubeois.

Autre activité importante : du second Empire à l'entre deux guerres, l'exploitation de la forêt par les bûcherons et les charbonniers avec parmi eux Jules Bornet à l'origine de la création de la première Fédération nationale des bûcherons. Pendant la guerre de 1939-45 de par sa situation sur la ligne de démarcation, le village sera le théâtre de nombreux passages en zone libre dus au courage de quelques téméraires parmi ses habitants.

Après un déclin, conséquence de la modernisation et de l'industrialisation d'après guerre, entraînant une désertification rurale, La Chapelle-Hugon voit la tendance s'inverser avec le retour de jeunes couples. De 305 habitants en 1975, la population au dernier recensement de 2017 est de 398 âmes.



L'église



La Mairie

Ceci étant bénéfique à l'activité scolaire comptant 31 élèves répartis en deux classes, ceux-ci disposent de l'école numérique rurale comprenant un tableau blanc interactif et 20 tablettes, matériel que la municipalité s'attache à tenir performant. Autres services dont peuvent bénéficier les enfants (et indirectement les parents) : la cantine et la garderie de 7 h 30 à 18 h 30. La scolarisation se fait de 3 ans à 10 ans soit jusqu'au CM2.



A la découverte du Patrimoine

L'ÉGLISE Saint Etienne et Saint Martin du XIIIème siècle inscrite au patrimoine des Bâtiments de France dont le clocher a été rénové en 2014 avec à l'intérieur la cloche VICTOIRE équipée d'un système de sonnerie tout neuf. Pour la petite histoire le chevalier Louis de Grivel décédé en 1643, y serait enterré. Toujours dans l'église : les répliques de deux tableaux, dont les originaux qui appartiennent toujours à la commune sont conservés à la cathédrale de BOURGES. Une fois restaurés la collectivité ne pouvait en assurer la sécurité. A découvrir également le bénitier qui a été coulé aux Forges de Trézy.

LE CANAL DE BERRY, certes à sec et malheureusement comblé sur environ 600 m. Toutefois les chemins de halage sont praticables sur tout le linéaire communal (3.7km). Il devrait connaître un nouvel essor, touristique celui-là avec le développement du Canal de Berry à vélo. C'est un grand projet soutenu par la Région, le Conseil Départemental et l'Europe ainsi bien sûr que par les communes du linéaire. Il s'agit d'un chantier étalé sur 10 ans ou deux tranches de 5 ans. La première déjà en cours de travaux concerne deux secteurs : de Thénieux à Plaimpied-Givaudins et d'Epineuil le Fleuriel à Bannegon Fontblisse, secteurs sur lesquels des tronçons « témoins » sont maintenant aménagés.

La seconde tranche concernera le linéaire de Saint Just à Marseille les Aubigny en passant par Dun sur Auron, Bannegon, Sancoins, La Guerche sur l'Aubeois sans oublier La Chapelle-Hugon, période prévue 2021-2025.

Ainsi, marcheurs et cyclistes auront 190km à partager.

LA LIGNE DE DEMARCACTION

Pendant l'occupation avant que la France ne soit entièrement envahie, il existait trois points de contrôles à La Chapelle-Hugon : à la croix Perrat sur la RD 920; à 1 km du bourg à hauteur de la maison éclusière en direction de Germigny l'Exempt; aux Usages à 4 km du bourg en direction d'Apremont sur Allier. Ces points sont indiqués par des panneaux et une piste cyclable créée par la Communauté de Communes des Portes du Berry suit fidèlement le tracé de ladite ligne, dénommée « La petite vadrouille ».

NOTRE SLOGAN : QUI VIENT A LA CHAPELLE-HUGON TOUJOURS Y REVIENT

Adresses utiles et numéros d'urgence

COURS LES BARRES

- **Infirmier**
M. Mickael LEGALL
Cabinet médical 12 bis Grande Rue Tel : 06 77 72 14 53
- **Ostéopathe**
M. Laurent GEURTS - 2 Rue de la Chaume Tel : 02 48 76 53 60

CUFFY

- **Infirmière**
Mme Laëtitia LYON 27 Rue des Ecluses - Tel : 02 48 76 42 21

JOUET SUR L'AUBOIS

- **Médecin**
Dr Jean-Marc WASIK Tel : 02 48 76 44 13
- **Dentiste**
M. Jacques BRUGUIERE Tel : 02 48 76 47 59
- **Infirmiers**
M. Pierre CHARPENTIER
Mme Sylvie MAULARD-GOSTNER
23 Grande Rue Tel : 02 48 76 07 56
- **Kinésithérapeute**
Mme Dominique GENDRAT Tel : 02 48 76 05 38
- **Pharmacie**
Pharmacie de l'Aubois - 3 Place Daumy Tel : 02 48 76 44 25
- **Gendarmerie Nationale**
Tel : 02 48 77 53 60
- **Sapeurs Pompiers**
Centre de secours Route de Nevers Tel : 18

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

- Maison de Santé Pluri professionnelle**
15 Rue Danielle Casanova Tel : 02 48 74 74 74
- **Médecins généralistes**
Dr Jean FOLLI
Dr Bernard GUILLAUME
Dr Cécile JAME (+ Acupuncture)
- **Diététicienne**
Mme Amandine BRAS Tel : 02 48 74 74 75
- **Infirmiers**
Mme Valérie BROT Tel : 02 48 74 23 21
M. Christophe MERIGOUT, Mme Carine MORIN Tel : 02 48 74 04 31
Mme Valérie TAIEB Tel : 02 48 74 25 82
- **Kinésithérapeute**
M. Thomas BOURGUET Tel : 02 48 77 05 93
- **Neuropsychologue**
Mme Julie CUISINIER Tel : 06 73 31 50 56
- **Orthophoniste**
Mme Laure ODONNET Tel : 06 73 44 36 37
- **Ostéopathe**
Mme Virginie DELHOMME Tel : 06 64 69 25 56
- **Pédicure podologue**
Mme Caroline MILLOT Tel : 02 48 74 78 80
- **Sage Femme**
Mme Sabine PACAUT Tel : 06 63 73 32 48
- **Dentiste**
M. Bernard NAULET
4 Rue Henri Barbusse Tel : 02 48 74 14 54
- **Pharmacie**
Mme Elodie GAUTIER
2 Place Charles de Gaulle Tel : 02 48 74 00 60
- **Podologue**
M. Renaud DUPAS
5 Place Charles de Gaulle Tel : 02 48 74 03 36
- **Sophrologue**
Mme Sylvie GAZET
4b Ruelle du Bourbonnais Tel : 06 75 99 92 52
- **Ambulances**
Ambulances de la Vallée de l'Aubois
18 Place Charles de Gaulle Tél : 02 48 74 04 43

- **Taxi, Transport médicalisé**
La Guerche sur l'Aubois / Cuffy
Tel : 02 48 74 00 38

➤ VÉTÉRINAIRE

- M. et Mme WOLFF
16 Avenue de la Libération
Tel : 02 48 74 01 34

➤ SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

- Route des Quatre Vents
18000 Bourges Tél : 02 48 24 66 78

➤ GENDARMERIE NATIONALE

- 9 Avenue du Maréchal Leclerc Tel : 02 48 74 55 10 ou le 17

➤ POLICE MUNICIPALE

- Parc Maurice Fuselier Tel : 02 48 77 53 53

➤ SAPEURS POMPIERS

- Centre de secours Jean-Claude Monet
Rue Jean Comte Tel : 18

➤ MAISON DE RETRAITE (E.H.P.A.D. REVENAZ)

- 3 Rue Jeanne d'Azy Tel 02 48 74 00 50

➤ MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (M.S.A.P.)

- Parc Maurice Fuselier Tel : 02 48 80 46 06 ou 09 64 44 45 89

➤ MISSION LOCALE CHER SUD

- Parc Maurice Fuselier Tel : 02 48 82 10 35

➤ HUISSIER

- Etude PIDANCE - GUY - 56 Rue Henri Barbusse Tel : 02 48 74 14 26

➤ OFFICE NOTARIAL

- Me Loïc GAUDRY - 17, rue Jean Jaurès, BP 5 Tel : 02.48.74.00.64

➤ PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

- La Tuilerie - 27 Rue du Lieutenant Petit Tel : 02 48 74 23 93

MARSEILLES LES AUBIGNY

➤ CABINET MÉDICAL DU PORT

- 4 Rue du Port

➤ INFIRMIÈRE

- Mme Dominique LOUAP Tel : 02 48 76 02 39 - 06 66 66 49 10

➤ SAGE FEMME

- Mme Sabine PACAUT Tel : 06 63 73 32 48

➤ CABINET DU PORT

- 4 Rue du Port

➤ NATUROPATE

- M. Emmanuel CORNIEUX Tel : 02 48 76 80 24 - 06 11 48 36 94

➤ SOPHROLOGUE

- Mme Florence GOURISSE Tel : 06 67 29 88 72

➤ SANTÉ DÉTENTE

- 4 bis Rue du Port
Mme Sylvie Martinet Tel : 02 48 76 57 83 - 06 84 31 47 68

➤ SOINS ESTHÉTIQUE

- 4 bis Rue du Port - Mme Alexandra Martinet Tel : 06 40 09 98 42

➤ PHARMACIE

- Pharmacie du Port - 8 bis Rue du Port Tel : 02 48 76 04 94

MENETOU COUTURE

➤ PSYCHANALYSTE

- Mme Martine LIANO Tel : 06 82 09 29 45

TORTERON

➤ MÉDECIN

- Dr Délia BUCURESCU : 02 48 74 56 43

URGENCES

- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Centre anti-poisons - Angers : 04 72 11 69 11

➤ HOPITAUX

- Bourges - 145 avenue François Mitterrand - 02 48 48 48 48
- Nevers - 1 boulevard de l'hôpital - 03 86 93 70 00



Le lavoir de La Chapelle